

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DU CCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2011</p>

1°) Information du CCE en vue de sa consultation sur le projet de création d'un Centre de Services Partagés Ressources Humaines au sein du Groupe Casino :

- Présentation de cette nouvelle organisation rattachée à Casino Services à partir du 1^{er} janvier 2012 qui comprendra 4 pôles métiers :
 - Paie, administration du personnel et reporting
 - Formation
 - Conseil juridique social
 - Recrutement encadrants
- Objectif d'avoir des experts métiers et d'optimiser le savoir faire en mutualisant les synergies de RH de chaque filiale avec une réduction des coûts en interne et extérieure.
- Pour Casino restauration 21 salariés sur 28 seraient concernés par le projet de création du C.S.P. Ressources Humaines. Ces salariés seront transférés au sein de la société Casino Services en application du L.1224-1 du Code du Travail.

Le statut collectif sera la convention collective du Commerce de Gros à Prédominance alimentaire + Accord passerelle (d'adaptation).
Les salariés conservent leur lieu de travail (St Etienne) mais seront transférés sur le même service C.S.P. Probalité de l'Esplanade de France.
- Les services futurs de la DRH fonctionneront avec un « interface » (réfèrent) et le C.S.P. Ce seront probablement des cadres.
- Consultation du CCE le 29 septembre 2011.

La CFDT a demandé qui aura la prise et souveraineté de décision sur ordre dans la nouvelle organisation pour « l'interface » ou réfèrent : exemple pour le SGAP : le DRH ou le responsable du pôle C.S.P.

- ▶ La DRH nous a répondu clairement le responsable du pôle C.S.P.

La CFDT a exprimé le fait que cela risque d'engendrer des coûts de facturation par le service C.S.P. qui risque d'alourdir encore plus nos charges actuelles.

- ▶ La DRH nous a répondu que nous aurons aussi une diminution de la masse salariale significative et une économie sur les frais d'avocats et autres. La mutualisation des services doit permettre de faire des économies en étant plus performant avec des experts pour chaque pôle métiers.

2°) Information du CCE sur la mise en place de la nouvelle carte MasterCard CASINO :

- Présentation des modalités de la nouvelle carte MasterCard CASINO qui prendra effet au 1^{er} janvier 2012 pour les clients et les salariés ;
- Objectifs recherchés : les clients et les salariés auront les mêmes possibilités de régler leurs achats au comptant ou en débit différé ou à crédit auprès de tout commerçant en France comme à l'étranger. Les mêmes fonctionnalités qu'une carte bancaire.
 - Pour les salariés : maintien des avantages et réductions dont ils bénéficient avec l'actuelle carte.
 - Retraits gratuits dans l'ensemble du réseau des distributeurs automatiques de billets en zone Euro quelle que soit la banque auprès de laquelle sera effectué le retrait.
 - Gratuité des frais liés aux incidents : renouvellement de carte, recherche sur opération, réémission du code.
 - Assurance optionnelle en cas de perte ou de vol de la carte pour un montant de 5 euros.
 - Le conjoint du salarié (3 mois d'ancienneté) pourra obtenir une carte pour un coût annuel de 8 euros hors assurance.
 - 1 S'Miles pour 1 euro d'achat dans une enseigne du Groupe Casino contre 1,5 euros actuellement. 1 S'Miles pour 5 euros d'achat dans une enseigne extérieure au Groupe.
- Campagne promotionnelle Septembre 2011 : Décembre envoi des nouvelles cartes.

La CFDT a fait remarquer que la carte pour le/la conjoint(e) du salarié devenait payante.

3°) Point sur la fermeture de la cafétéria de Nantes Océane :

- Fermeture de la cafétéria le 4 septembre 2011
 - 5 salariés transférés sur le site de Saveurs d'Evénements pour ouverture le 15 septembre 2011.
 - 9 salariés transférés sur le nouveau site du Kiosque pour ouverture fin 2011.

4°) Point sur la fermeture de la cafétéria de l'Isle ADAM :

- Fermeture de la cafétéria le 9 septembre 2011.
 - 7 salariés transférés et mutés sur Cafétérias et R2C sur I.D.F.
 - 6 salariés licenciés économiques.

5°) Point sur le projet de mise en location gérance franchise de la cafétéria d'AVON

- Mise en L.G.F. de la cafétéria le 1^{er} octobre 2011.
 - Le locataire gérant est Mr Lionel Lecourt.
 - 1 salarié a demandé sa mutation sur la Caf de Rennes dans le cadre de la charte.

Fin du CCE

Copie : Fédération